



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109174

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2027

ÉDITÉ LE

05/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC QUIMPER 389 290 891

Siret : 389 290 891 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5014313

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10343899204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10343899204

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/01/2026

Raison sociale : ETS MOREAU

16 RUE DU LEURRE

29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Téléphone : 02 98 54 58 18

Fax : 02 98 82 65 84

Portable : 06 80 08 56 36

Site Internet : <http://entreprise-moreau.bzh>

E-mail : entreprise.moreau@orange.fr

Responsabilité légale :

MOREAU DIDIER GÉRANT / MOREAU SYLVIE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/03/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/03/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/02/2023
o Ventilation mécanique	09/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.